Quelques exemples d'interventions de l'Autonome de Solidarité Laïque

M. J… est accusé de violences par un élève. Il nie les faits et porte plainte. L'enfant comparaît devant le Juge pour Enfants et se voit adresser une admonestation. **L'Autonome l'a conseillé sur l'opportunité et le contenu de la plainte.**

Mme T…, professeur des écoles, fait l'objet de propos malveillants et outrageants. Après une tentative de médiation qui échoue devant la mauvaise foi du parent, Mme T…, **bénéficie des conseils et du soutien de l'Autonome de Solidarité Laïque et de son avocat.**

Mlle S… voit sa responsabilité mise en cause par un parent d'élève pour défaut de surveillance et non assistance à personne en danger : la jeune élève a eu un malaise et les secours ne sont arrivés qu'au bout d'un quart d'heure. **L'Autonome est intervenue pour calmer les parents et leur rappeler que les règles de sécurité appliquées à l'école ont été respectées**.

Le mari de Mme P…, enseignante, a perdu son emploi. De nombreuses créances deviennent impossibles à régler. L'arrivée d'un jeune enfant et la maladie du mari viennent compliquer la situation. **Une aide financière de l'Autonome de Solidarité Laïque évite l'expulsion.**

FUTURS ENSEIGNANTS

MASTER 1

Autonome de Solidarité laïque du Nord
166 Rue du Clocher St Pierre
BP 50234
59504 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 99 12 43
contactasl59@nordnet.fr

Offre exceptionnelle ! 2013-2014

Site : www.autonome-solidarite.fr

Un site accessible sans codes d'accès

Des informations juridiques

Des tribunes d'avocats

Des témoignages

Des vidéos de collègues

Des revues téléchargeables…

ATTENTION :

Ne pas utiliser l'espace « adhérer » *qui ne vous sera accessible qu'après votre entrée dans la fonction publique. Utilisez le formulaire spécifique fourni par l'Autonome de Solidarité Laïque du Nord* ***(tarif préférentiel)***.

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires MASTER2 admissibles qui peuvent adhérer l'OME (Offre des métiers de l'éducation)

La lettre du Président

Cher(e) Collègue,

Vous franchissez une nouvelle étape dans votre préparation au métier d'enseignant.

Vous allez, lors de stages, en connaître les premiers aspects concrets, en découvrir différentes réalités, des plus passionnantes aux plus délicates.

A des degrés divers, vous serez probablement confronté(e) à des difficultés. Vous aurez l'occasion de vivre des situations conflictuelles. Des malentendus, des désaccords, des différends peuvent surgir avec les familles de vos élèves que, pourtant, nous considérons comme les premiers partenaires de notre action éducative.

Il se peut également, comme dans tout autre métier, qu'un accident se produise et que votre responsabilité soit recherchée ou engagée.

Enfin, dans l'exercice de vos missions, vous pouvez être victime d'insultes, de propos diffamatoires et outrageants. Vous pouvez subir des agressions verbales ou physiques.

Créée en 1904, ***l'Autonome de Solidarité Laïque du Nord*** conseille, protège, défend ses adhérents quand ils sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Les ***Autonomes de Solidarité Laïques*** sont des associations gérées par des collègues, enseignants de la Maternelle à l'Université. Elles sont donc à même de répondre à vos préoccupations professionnelles.

Elles gèrent plusieurs milliers de litiges par an, plus de 80% d'entre eux trouvent un règlement satisfaisant pour leurs adhérents, sans recours systématique au dépôt de plainte montrant ainsi tout leur savoir faire.

Vous allez apprendre votre métier à l'Université mais aussi dans les classes. Pour exercer ce métier dans la sérénité, le soutien de votre Autonome de Solidarité Laïque permettra de créer autour de vous ce climat de confiance dont vous avez besoin.

Rassuré(e), vous serez en mesure d'accomplir vos stages, en vous formant au beau métier que vous avez choisi.

Franck MONTUELLE

Pour tout renseignement, adressez-vous
à l'Autonome de Solidarité Laïque du Nord
Tél. : 03 27 99 12 43
contactasl59@nordnet.fr
http://www.asl-59.fr
www.autonome-solidarite.fr

Vous adhérez à une association de proximité sans but lucratif animée par des collègues bénévoles

et à une fédération nationale :

- **qui regroupe 460 000 adhérents ;**
- **qui vous offrent, avec ses militants et son réseau de 150 avocats-conseils spécialisés, des informations et conseils face à des situations d'accusation, d'insulte, d'agression, demenace et dediffamation dans le cadre professionnel ;**
- **qui peuvent vous apporter un soutien financier solidaire dans des situations de détresse exceptionnelles ;**
- **et qui, en plus, par ses partenariats avec d'autres mutuelles (MGEN, MAIF, MAE, CASDEN, et les principaux syndicats de l'Education nationale) peuvent vous aider à trouver la solution à tout problème professionnel ;**

et tout cela contre 5 €uros

PROFITEZ MAINTENANT
DE CETTE SOLIDARITE
dont bénéficient déjà plus de

460 000 collègues